

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delaruelle, 17 juillet 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 2 p. (234r, 235v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Delaruelle, 17 juillet 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47862>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [17 juillet 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Delaruelle](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

# Description

Résumé Godin demande à Delaruelle de soumettre les questions qu'il lui pose à Eugène André. À propos des prix de revient : Godin demande à Delaruelle de s'exprimer plus clairement ; « Je comprends que l'on apporte dans l'accomplissement de sa tâche toute la déférence possible pour les autres, mais cela doit être subordonné à l'accomplissement du devoir que l'on a à remplir. » Il l'engage à être le premier auxiliaire d'Eugène André qui va prendre la direction générale de l'usine et il lui demande quels sont les principaux désagréments qu'il a encourus jusqu'ici. Il l'informe qu'il a reçu la visite de David Tisseron, qui n'a pu conforter sa confiance en lui : Tisseron affirme qu'il n'a vendu aucun appareil de chauffage pour la maison Lapasque qu'il représente seulement pour la poterie ; il demande à Delaruelle d'enquêter pour savoir si des poèles à bavette et des cuisinières comtoises de la maison Lapasque ne se trouvent pas chez les clients de Godin qu'il visite, comme l'a signalé Lassérée.

## Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.
- Un passage du texte de la lettre (folio 235v) est repéré par un trait manuscrit au crayon bleu dans la marge de la copie.

## Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Distribution des produits](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

### Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Lapasque](#)
- [Lassérée \[monsieur\]](#)
- [Tisseron, David](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023  
Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 17 Juillet 76

Cher Monsieur Delaruelle,

Vous me soumettez un certain nombre de questions que je vous demande aussi de soumettre à M. André, afin que l'étaté ne m'en fût pas laissé complètement et qu'il me reste qui un avis à émettre sur les solutions que vous me proposerez d'accord avec lui.

Vous me dites dans votre lettre, que nous avons dû, en ce qui concerne les prêts de rente, faire presser la complète abrogation pour éviter tout désagrement; ce langage n'est pas assez clair pour que je comprende

quelque chose à ce que vous voulez dire. Il faudrait être plus précis avec moi, et puisque je vous ai confié un mandat, vous devrez me dire ce que nous arrêter où ce serait de notre part un aveu que nous consentez au devoirs de la tâche que j'avais cru nous avoir confiée un jour.

Je comprends que c'est apporté dans l'accomplissement de la tâche toute la déference possible pour les autres, mais cela doit être subordonné à l'accomplissement des devoirs que l'on a à remplir.

J'ai en lieu de remarquer que nous pensiez à l'origine les choses plus simples et plus

faute en industrie que nous  
ne les avez trouvées en suite.  
Mais avec l'envie que nous avons  
en possession de certaines connaî-  
sances qui nous faisaient  
défaut, mais ce n'est pas là  
un motif pour abandonner  
sa tâche, ni pour s'éclipser  
complètement.

— M. André va prendre la  
direction générale de l'éta-  
blissement, mais il faudrait  
faire en sorte que nous soyons  
en de ses premières auxili-  
aires. Je désirerais donc que  
vous me fassiez connaître  
quels sont les partisans déci-  
dément que nous ayons  
encourus. Il ne faut pas  
que je suis le dernier à savoir  
ce que se passe.

— Je viens de recevoir la  
suite de M. Bissardon, elle  
n'a pas contribué à éclairer

davantage la confiance que  
je dois avoir en lui, il m'a  
affirmé n'avoir vendu aucun  
appareil de chauffage pour la  
maison Lapergue qui il repré-  
sente seulement pour le notaire  
et qu'il se situe près à abandonner  
si on lui en fait une condition.  
Mais il serait à mes yeux très-  
important de savoir si ce  
n'est pas un manœuvre de sa  
part de prétendre n'avoir pas  
vendu d'appareils de chauffage  
et si réellement les poêles à  
barre et cuisinières contournes  
de la maison Lapergue  
ne sont pas dans les mêmes  
maisons qu'il visite pour  
placer mes produits. C'est là  
une chose qui il entre dans  
nos attributions de savoir  
en de vérifier, de négocier, voire,  
si cela est nécessaire, faire un  
voyage pour nous en assurer.  
Ce serait aussi le moyen d'aque-  
rir la preuve si les témoignages  
signifiés par M. Lapergue sont réels.  
J'en suis l'honnête et voulant

Godin

cc  
cc  
cc